

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Accord entre Michelin et Fenner pour l'acquisition par Michelin en numéraire de l'ensemble des actions de Fenner PLC, un leader mondial de solutions de bandes transporteuses et de produits à base de polymères renforcés

Michelin annonce aujourd'hui son intention d'acquérir Fenner PLC dont le siège social est situé à Hessle, au Royaume-Uni. Avec un chiffre d'affaires de 655 millions £ en 2017, Fenner est un leader mondial dans l'industrie des bandes transporteuses et les technologies de polymères renforcés. Fenner propose des solutions de bandes transporteuses et des produits à base de polymères renforcés pour l'industrie minière et le secteur industriel. Le groupe comprend deux divisions : (i) Engineered Conveyor Solutions (ECS), le deuxième producteur mondial de bandes transporteuses pour charges lourdes et un acteur global du marché des installations de convoyage ; et (ii) Advanced Engineered Products (AEP), un acteur majeur des produits à base de polymères renforcés. Fort de son expertise, Fenner identifie, conçoit et fabrique des produits de pointe à base de polymères renforcés pour des marchés de niche à travers le monde.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans l'ambition de Michelin de valoriser son expertise dans les matériaux de haute technologie.

Cette opération apportera des bénéfices stratégiques par le biais :

- d'une offre globale pour le marché minier : en permettant au Groupe de proposer à ses clients de l'industrie minière une offre complète de pneus et de bandes transporteuses, associée à des solutions et services, et en élargissant la présence géographique des deux entreprises.
- d'une expertise et d'une capacité d'innovation renforcées sur les matériaux de haute technologie : Michelin et Fenner, leaders technologiques dans ce domaine, ont développé avec succès, grâce à leur forte culture d'innovation, des portefeuilles de produits haut de gamme. De par son expertise sur un portefeuille de nouveaux polymères, Fenner permettra à Michelin de se développer sur les technologies de polymères renforcés à destination notamment des marchés des biens de consommation et des équipements industriels et médicaux. Michelin pourra ainsi s'appuyer sur Fenner pour renforcer son savoir-faire dans les matériaux de haute technologie et dans la conception de produits.

« Michelin reconnaît les compétences, l'expérience et la connaissance industrielle des équipes du groupe Fenner. La maîtrise des matériaux de haute technologie sera clé pour créer de la valeur dans les années à venir. Fenner permettra au Groupe d'accélérer son développement dans ce domaine et de consolider, avec une offre globale, sa place de leader sur un marché minier en forte reprise », a déclaré Jean-Dominique Senard, Président du groupe Michelin.

« Les cultures de nos deux entreprises sont très proches et les opportunités de développement nombreuses. Fenner et Michelin ont chacune l'innovation dans leur ADN et mettent le client au cœur de leur préoccupation », a ajouté Mark Abrahams, P.D.G de Fenner.

A l'issue d'analyses et de discussions avec Fenner, Michelin a identifié des opportunités significatives de réduction des coûts, dont 30 millions £ de synergies annuelles immédiates, d'amélioration des processus industriels, et de capitalisation sur les capacités de R&D, avec comme objectif d'accélérer la croissance et de créer de la valeur.

Les directions des deux entreprises sont parvenues à un accord sur les conditions d'une offre de rachat par Michelin. Chaque actionnaire recevra 6,10 £ en numéraire par action Fenner PLC, ce qui représente une prime de 30,7 % accordée en sus du cours de clôture de l'action au 16 mars 2018 de 4,67 £, dernier jour ouvré avant l'annonce de l'opération, valorisant ainsi Fenner à 1,3 milliard £. L'acquisition sera réalisée par le biais d'un « *scheme of arrangement* » homologué par un tribunal.

* * *

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, VERS, DANS, OU DEPUIS TOUTE JURIDICTION, OU CECI CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU RÈGLEMENTS APPLICABLES.

Ce communiqué peut contenir des «déclarations prévisionnelles», des estimations ou des opinions. De par leur nature, les déclarations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes, dans la mesure où de telles déclarations sont liées à des événements et dépendent de circonstances qui sont susceptibles ou non de se produire dans le futur. Il existe un certain nombre de facteurs qui conduiraient à ce que les résultats et les développements diffèrent significativement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Vous êtes invités à ne pas vous fier indûment à ces déclarations prévisionnelles.

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies, de souscrire ou de céder (ou une sollicitation d'acquies, souscrire ou céder) des titres financiers de Michelin ou de Fenner.

Ce communiqué et la présentation qui l'accompagne ainsi que les documents devant être publiés en vertu de la Règle 26 du Code et les informations pratiques concernant la conférence téléphonique peuvent être consultés sur www.Michelin.com. Conformément au Règlement sur les Abus de Marché (n° 596/2014), ce communiqué de presse peut contenir des informations privilégiées.

Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet www.Michelin.com.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles sur notre site Internet www.michelin.com/fre.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.